

**L'EAU**  
UN SERVICE  
DE LA **MÉTROPOLE**  
**DU GRAND NANCY**



# TARIFS 2024

**métropole**  
**GrandNancy**

## Le prix du mètre cube

IL RÉSULTE DE L'ADDITION DE PLUSIEURS  
COMPOSANTES DONT LE DÉTAIL EST LE SUIVANT :

**3,9793 € TTC**

- **FOURNITURE DE L'EAU** \_\_\_\_\_ **1,8220 €**
- Cette somme couvre les dépenses du **service de l'eau de la Métropole du Grand Nancy** dont le fonctionnement et la construction des ouvrages nécessaires au prélèvement de l'eau brute dans la Moselle, le traitement dans les usines et l'acheminement sous pression jusqu'au domicile, le suivi de la qualité, la gestion administrative, l'entretien du réseau, le service aux abonnés...
- **REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT** \_\_\_\_\_ **1,1959 €**
- Facturée aux abonnés raccordés ou raccordables au réseau d'assainissement, elle finance le **service de l'assainissement de la Métropole du Grand Nancy** dont la construction et l'exploitation des équipements (réseaux et stations d'épuration), qui évacuent et épurent les eaux usées avant rejet dans le milieu naturel.
- **REDEVANCE POUR POLLUTION DOMESTIQUE** \_\_\_\_\_ **0,3500 €**
- Cette redevance, **perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau**, permet d'aider les collectivités à financer les travaux de lutte contre la pollution : construction de bassins de dépollution, de stations d'épuration et toute action contribuant à améliorer la gestion des milieux aquatiques sur l'ensemble du Bassin Rhin-Meuse.
- **REDEVANCE POUR MODERNISATION DES RÉSEAUX DE COLLECTE** \_\_\_\_\_ **0,2330 €**
- Cette redevance, **perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau**, apparaît de façon indépendante dans la facture et n'est payée que par les habitants reliés au réseau d'assainissement.
- **REDEVANCE DE PRÉLÈVEMENT SUR LA RESSOURCE EN EAU** \_\_\_\_\_ **0,0438 €**
- Cette redevance, **perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau**, lui permet d'apporter son concours financier à des travaux de protection des ressources en eau sur le Bassin Rhin-Meuse.
- **VOIES NAVIGABLES DE FRANCE**
- Cette redevance, **perçue pour le compte de Voies Navigables de France**, permet à l'État d'entretenir les voies navigables du territoire français.
- > contrevalueur prélèvement \_\_\_\_\_ **0,0297 €**
- > contrevalueur rejet \_\_\_\_\_ **0,0350 €**
- **T.V.A**
- La T.V.A est perçue au taux de 5,5 % sur les rubriques : fourniture de l'eau, redevance pour pollution domestique, redevance de prélèvement sur la ressource en eau et Voies Navigables de France (contrevalueur prélèvement) \_\_\_\_\_ **0,1235 €**
- Et au taux de 10 % sur les rubriques : redevance d'assainissement, redevance pour modernisation des réseaux de collecte et Voies Navigables de France (contrevalueur rejet) \_\_\_\_\_ **0,1464 €**

## L'abonnement annuel au service

INDÉPENDANT DE LA  
CONSOMMATION, IL EST  
CALCULÉ EN FONCTION DU  
DIAMÈTRE DU COMPTEUR :

**POUR UN DIAMÈTRE INFÉRIEUR À 20 MM  
(MAISON INDIVIDUELLE), IL EST DE 50,64 € TTC**

Pour les autres diamètres, voir le tableau ci-contre.

Son montant, dû par le titulaire du contrat, couvre la location du compteur d'eau, son remplacement en cas de dysfonctionnement ou vétusté, ainsi qu'une partie des charges inhérentes à la tenue du compte client comme le relevé de l'appareil de comptage ou la facturation.

TYPE DE COMPTEUR	PRIX T.T.C.
Diamètre 15 et 20 mm	<b>50,64 €</b>
Diamètre 30 mm	<b>59,97 €</b>
Diamètre 40 mm	<b>80,65 €</b>
Diamètre 50 mm	<b>114,33 €</b>
Diamètre 65 mm	<b>133,68 €</b>
Diamètre 80 mm	<b>268,41 €</b>
Diamètre 100 mm	<b>358,16 €</b>
Diamètre supérieur à 100 mm	<b>659,46 €</b>

## Les travaux et prestations 2024

	DESCRIPTION	UNITÉ	TARIF 2024
<b>TRAVAUX DE RACCORDEMENT AUX RÉSEAUX D'EAU ET/OU D'ASSAINISSEMENT</b>			
Travaux de raccordement au réseau d'eau et/ou d'assainissement	Travaux effectués à la demande expresse du client		Tarifs fixés selon les bordereaux des prix des marchés en vigueur majorés, au titre des frais d'instruction et des coûts de maîtrise d'oeuvre du Grand Nancy.
<b>DÉGRÈVEMENT POUR COLORATION DE L'EAU</b>			
Dégrèvement dans le cas de coloration de l'eau distribuée aux abonnés	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Le réseau public de distribution de l'eau doit être à l'origine du problème</li> <li>&gt; Le phénomène de coloration doit exister pendant une période supérieure à 24 h</li> <li>&gt; La coloration doit être constatée par un agent des services de la Métropole du Grand Nancy</li> </ul>	Taux	<b>50 %</b> de la part eau (applicable sur la durée de la coloration de l'eau distribuée)
<b>PRESTATIONS SUR COMPTEURS D'EAU</b>			
Remplacement de compteur	En cas de vol, perte ou détérioration et lorsque la responsabilité de l'abonné est engagée. Comprend le déplacement, la main d'oeuvre et la fourniture des pièces (compteurs, raccords, clapets, module radio...).		Tarifs fixés selon les bordereaux des prix des marchés en vigueur et tarifs en vigueur au Grand Nancy
Jaugeage de compteur	À la charge de l'abonné si le jaugeage ne met pas en évidence de dysfonctionnement du compteur		Tarifs du jaugeage de compteur fixés selon les bordereaux des prix des marchés en vigueur, majorés des frais de dépose et repose du compteur
Pénalité pour manœuvre illicite ou fraude	Lorsque la responsabilité de l'abonné ou du tiers est engagée	Forfait	<b>500 fois</b> la part de la Métropole du Grand Nancy du tarif de l'eau et de l'assainissement
Location de compteur pour raccordement provisoire sur poteau d'incendie	Comprend le coût de location du compteur et la facturation de la consommation au tarif en vigueur (fourniture de l'eau, redevance d'assainissement et taxes pour le compte de tiers)	Forfait + abonnement compteur + consommation relevée	Forfait mise à disposition compteur provisoire de <b>30 € HT</b> + tarif de l'abonnement annuel au prorata temporis + tarifs en vigueur
Pénalité pour non restitution du compteur à l'issue de la période	Par jour de retard	Forfait	<b>5,90 € HT</b>
Remplacement de module radio	Appliqué en cas de vol, perte ou détérioration et lorsque la responsabilité de l'abonné est engagée La prestation comprend : <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; la fourniture des pièces</li> <li>&gt; le déplacement et la main d'oeuvre</li> </ul>		Tarifs fixés selon les bordereaux des prix des marchés en vigueur et tarifs en vigueur au Grand Nancy

PRESTATIONS DIVERSES	DESCRIPTION	UNITÉ	TARIF 2024
<b>Intervention technique : la prestation comprend le déplacement + l'intervention d'une durée inférieure ou égale à 1 heure</b>			
	durant les heures ouvrées	L'heure	48,06 € HT
	du lundi au vendredi entre 17 h et 22 h ou le samedi entre 7 h et 22 h	L'heure	55,56 € HT
	du lundi au dimanche entre 22 h et 7 h	L'heure	78,09 € HT
	les dimanches et jours fériés entre 7 h et 22 h	L'heure	67,90 € HT
<b>Intervention technique (heures d'intervention au-delà de la première heure)</b>			
	durant les heures ouvrées	L'heure	30,06€ HT
	du lundi au vendredi entre 17 h et 22 h ou le samedi entre 7 h et 22 h	L'heure	37,55 € HT
	du lundi au dimanche entre 22 h et 7 h	L'heure	60,07 € HT
	les dimanches et jours fériés entre 7 h et 22 h	L'heure	49,86 € HT
<b>Intervention d'expertise. Comprend le déplacement et l'intervention d'une durée égale ou inférieure à 1 heure. Concerne les prestations suivantes : &gt; recherche de fuite &gt; inspection télévisée &gt; diagnostic en cas de pollution &gt; information sur le raccordement d'un bâtiment à l'assainissement de type maison individuelle</b>			
	durant les heures ouvrées	L'heure	96,14 € HT
	du lundi au vendredi entre 17 h et 22 h ou le samedi entre 7 h et 22 h	L'heure	103,64 € HT
	du lundi au dimanche entre 22 h et 7 h	L'heure	126,15 € HT
	les dimanches et jours fériés entre 7 h et 22 h	L'heure	115,95 € HT
<b>Intervention d'expertise (heures d'intervention au-delà de la première heure)</b>			
	durant les heures ouvrées	L'heure	78,09 € HT
	du lundi au vendredi entre 17 h et 22 h ou le samedi entre 7 h et 22 h	L'heure	85,62 € HT
	du lundi au dimanche entre 22 h et 7 h	L'heure	108,14 € HT
	les dimanches et jours fériés entre 7 h et 22 h	L'heure	97,93 € HT
<b>Intervention complexe. Comprend le déplacement et l'intervention d'une durée égale ou inférieure à 1 heure. Concerne les prestations suivantes : &gt; intervention d'un hydrocureur (1 véhicule + 2 agents) &gt; information sur le raccordement d'un bâtiment de type immeuble, entreprise ou entrepôt</b>			
	durant les heures ouvrées	L'heure	228,30 € HT
	du lundi au vendredi entre 17 h et 22 h ou le samedi entre 7 h et 22 h	L'heure	243,32 € HT
	du lundi au dimanche entre 22 h et 7 h	L'heure	288,38 € HT
	les dimanches et jours fériés entre 7 h et 22 h	L'heure	267,94 € HT
<b>Intervention complexe (heures d'intervention au-delà de la première heure)</b>			
	durant les heures ouvrées	L'heure	144,18 € HT
	du lundi au vendredi entre 17 h et 22 h ou le samedi entre 7 h et 22 h	L'heure	159,20 € HT
	du lundi au dimanche entre 22 h et 7 h	L'heure	288,32 € HT
	les dimanches et jours fériés entre 7 h et 22 h	L'heure	267,94 € HT
	Fourniture de produit destructeur d'odeur	Le litre	30,06 € HT
	Fourniture d'absorbant	Le litre	1,39 € HT
<b>ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</b>			
<b>Contrôle de conception</b>	> effectué dans le cadre de la présentation d'un projet de création d'une installation d'ANC neuve > effectué dans le cadre de la présentation de travaux obligatoires de réhabilitation d'une installation existante	Forfait	84,12 € HT
<b>Contrôle de bonne exécution</b>	> effectué dans le cadre de la réalisation d'une installation d'ANC neuve > effectué dans le cadre de la réalisation de travaux obligatoires de réhabilitation d'une installation existante	Forfait	120,17 € HT
<b>Contrôle diagnostic d'une installation d'ANC existante ou contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien</b>	Effectué dans le cadre d'un contrôle périodique obligatoire	Forfait	84,12 € HT
<b>Contrôle de conformité</b>	Effectué dans le cadre d'une vente	Forfait	84,12 € HT
<b>Frais d'analyse</b>			Tarif selon les prix du marché
<b>Frais de contre-visite</b>	Suite à l'exécution non conforme d'une installation neuve ou réhabilitée		60,07 € HT
<b>Sanction financière (en vertu de l'article L1331-1 à 8 du Code de l'Environnement) pour obstacle à la mission du SPANC dans le cadre :</b>	> d'un contrôle de bonne exécution		120,17 € HT
	> d'un contrôle périodique		84,12 € HT
	> d'un contrôle de conformité		84,12 € HT
<b>Frais administratifs pour mise en œuvre de dossiers contentieux Après mise en demeure non suivie d'effet</b>	> en cas de non modification d'une installation d'ANC neuve déclarée non conforme > en cas de non réalisation des travaux obligatoires de réhabilitation		168,21 € HT